

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 13 DECEMBRE 2018

**Canton de LUMBRES**

**Arrondissement de SAINT-OMER**

**Département du PAS-DE-CALAIS**

Le JEUDI 13 DECEMBRE 2018 à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 27 NOVEMBRE 2018 dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

**Assistaient à cette réunion :** Mme ARBLAY Annie, Mr BRUGGEMAN Marc, Mme CARON Isabelle, Mr DANIEL Jean Marc, Mr LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, Mme MARSOT Jessica, Mr LEFEBVRE Stéphane, Mr POURCHEL Laurent, Mr VASSEUR Pascal

**Absent(s) excusé(s) :** Mr LAMARE Philippe, Mr GORET Christophe, Mr CODRON Thierry  
**Secrétaires de séance :** Madame Raymonde PIRET, adjointe - Madame DECROIX Dorothée, Madame DUCROCQ Valérie, Secrétaires.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 5 NOVEMBRE 2018. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

### **Délibération N 1 DU 13 DECEMBRE 2018 : Avis sur l'arrêt du projet de règlement local de publicité intercommunal de la communauté de communes du Pays de LUMBRES :**

Celui-ci est présenté au Conseil Municipal. Mr le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet de RLPI a été élaboré, l'étape de la procédure, les orientations du RLPI .

Monsieur le Maire a détaillé toutes les phases d'élaboration et de la construction du Règlement local de publicité intercommunal.

Après délibération, le Conseil Municipal, **(9 voix pour et une voix contre)** émet un avis favorable sur le projet arrêté de RLPI, sur le rapport de présentation, la réglementation et toutes les autres pièces.

### **Délibération N 2 DU 13 DECEMBRE 2018 : Avis sur l'arrêt du projet local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes du Pays de Lumbres :**

Celui-ci est présenté au Conseil Municipal. Mr le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet du PLUI a été élaboré, l'étape de la procédure, le projet du territoire.

Monsieur le Maire a détaillé toutes les phases d'élaboration et de la construction du projet local d'Urbanisme intercommunal.

Après délibération, le Conseil Municipal **(9 voix pour et une voix contre)** émet un avis favorable sur le projet arrêté du PLUI, sur les orientations d'aménagement et de programmation, sur le règlement écrit et graphique et toutes les autres pièces.

**Délibération n°3 du 13 décembre 2018 : Supplément de 1.50 euros par repas si non inscription de l'enfant à la cantine dans les délais mis en place au niveau du règlement :**

Monsieur le Maire informe qu'un supplément de 1.50 euros est demandé si l'enfant vient manger à la cantine alors qu'il n'a pas été inscrit dans les délais (voir règlement intérieur de la cantine)

Le Conseil vote favorablement à l'unanimité.

**Délibération n°4 du 13 décembre 2018 : Demande de subventions pour les travaux de voirie 2019**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des demandes de subventions ont été demandées pour financer le projet de renforcement et d'élargissement de voirie communale pour mise en sécurité des piétons (rue de la carrière, rue de la creuse et rue briscart)

Au titre de la DETR, le montant de la subvention accordée serait de 9324.58 euros

Au titre du produit des amendes de police ou de l'aide à la voirie, le montant de la subvention accordée serait de 15000 euros, les fonds propres de la commune s'élèveraient à 22298.32 euros pour un total de 46622.90 euros HT

Le Conseil approuve le plan de financement et accepte à l'unanimité.

**Délibération n°5 du 13 décembre 2018 Demande de subventions pour le projet du Caraquet (aménagement de trottoirs pour la mise en sécurité des piétons RD 191 ROUTE DU CARAQUET)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des demandes de subventions ont été demandées pour financer l'aménagement de trottoirs pour la mise en sécurité des piétons sur la RD 191, ROUTE DU CARAQUET

Au titre de la maintenance en milieu urbain, le montant de la subvention serait de 61860 euros

Au titre des amendes de police, le montant de la subvention serait de 15000 euros

Les fonds propres de la commune s'élèveraient à 115604 euros soit un total de 192464 euros HT

Le Conseil valide la demande de subventions .

ARBLAY Annie

BRUGGEMAN Marc

CARON Isabelle

DANIEL Jean Marc

LEMAIRE Jean François

PIRET Raymonde

MARSOT Jessica

LEFEBVRE Stéphane

POURCHEL Laurent

VASSEUR Pascal

